

N°: 40

Date réception Préfecture :

Conseil du 28/09/2015	Identifiant : 2015-0255	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
Titre : 65 - Autres charges de gestion courante - Coopération décentralisée avec la Ville de Moundou (Tchad) : subvention au CHU de Poitiers - P.J. : Tableau de subvention		
Etudiée par : Le Bureau municipal du 07/09/2015 La commission Attractivité et aménagement de l'espace et du patrimoine de la ville du 14/09/2015 La commission des Finances du 21/09/2015		
Rapportée par :		

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 5. Subventions

Ce sujet fait l'objet de l'engagement « développer les solidarités » de l'Agenda 21 de Grand Poitiers.

Depuis 1989, les Villes de Poitiers et Moundou (Tchad) entretiennent des relations d'amitié et de coopération dans divers domaines : santé, éducation, culture...

Dans le domaine de la santé, des actions pour le développement des infrastructures hospitalières de Moundou et la formation des personnels de santé ont été menées. Elles ont fait l'objet d'un partenariat entre le CHU de Poitiers et l'Hôpital régional de Moundou.

En 2011, les deux établissements ont souhaité poursuivre leur coopération en répondant à un appel à candidatures lancé conjointement par la Fédération Hospitalière de France (FHF) et l'Agence Française de Développement (AFD), portant sur la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de la santé maternelle.

Les actions de formation et de sensibilisation proposées répondaient à trois préoccupations majeures à Moundou : le paludisme, l'hygiène et la vaccination. Le montant total du projet s'élève à 68 500 €, dont 70% proviennent du Fonds des partenariats hospitaliers financé par la FHF et l'AFD. D'une durée initiale de trois ans, le projet a été prolongé jusqu'en 2016, compte tenu du contexte sécuritaire qui a freiné la réalisation des missions prévues au Tchad.

En 2015, la mise en œuvre des actions se poursuit, avec notamment l'accueil en stage au CHU de deux cadres de santé moundoulaises (services de pédiatrie et maternité) au mois de juin 2015. Pour la fin de l'année, en collaboration avec l'association Poitiers Moundou, le CHU prévoit d'envoyer à l'Hôpital régional tchadien 600 tenues professionnelles réformées, un chariot de soin, une table de gynécologie et du matériel de soins pour la pédiatrie et la maternité. Une mission de représentants du CHU se rendra par ailleurs à Moundou en novembre 2015.

Par délibération du 24 septembre 2011, le Conseil Municipal a décidé d'accorder son soutien à ce projet et d'attribuer une subvention globale de 5 000 € répartie sur toute la durée du projet. Une première tranche, d'un montant de 1 000 €, a été versée au titre de l'année 2012 (délibération 2012-0386 du 24/09/11). Une deuxième tranche de 2000 € a été versée en 2013 (délibération 2013-0189 du 03/06/13).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder au versement de la troisième et dernière tranche de subvention, soit un solde s'élevant à 2 000 €.

La dépense correspondante sera imputée au budget 2015, à la sous fonction 048, nature 65738, service 3200.

RAISON SOCIALE	Siret	IBAN	Valorisation N-1		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
			Total accordé exercice N-1	Poitiers				
Centre hospitalier universitaire de Poitiers	200 033 728 00011	FR753000100639C861000000015	2 500,00 €		0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
Affectée			Soutien au partenariat entre le CHU de Poitiers et l'Hôpital régional de Moundou, dans le cadre du jumelage entre les deux villes. Depuis 2011, le CHU de Poitiers et l'Hôpital régional de Moundou mettent en œuvre un projet de coopération en matière de lutte contre le paludisme, d'hygiène et de vaccination. Le montant total du projet s'élève à 68 500 €, dont 70% est financé par la Fédération Hospitalière de France et l'Agence Française de Développement. Par délibération du 24 septembre 2011, le Conseil Municipal a décidé d'accorder son soutien à ce projet et d'attribuer une subvention globale de 5 000 € répartie sur toute la durée du projet (2012-2016). Une première tranche, d'un montant de 1 000 €, a été versée au titre de l'année 2012. Une deuxième tranche de 2000 € a été versée en 2013.			2 000,00 €		Développement économique - Emploi 0/048/3200/65738/2015 Solde 2015